

Lille, le 29 septembre 2019

Communiqué de presse

Suites de l'incendie de l'usine LUBRIZOL, point de situation à 18h00



A la suite de l'incendie qui s'est déclaré dans la nuit du 25 au 26 septembre 2019 à l'usine Lubrizol située dans l'agglomération rouennaise, une partie de la région Hauts-de-France a été survolée par le nuage des fumées de l'incendie.

Les services de l'État font procéder actuellement à un recensement des territoires susceptibles d'être touchés par des suies, établi sur la base de signalements de particuliers, avec un recoupement de l'information par les services de l'Etat. Une première cartographie fait apparaître que certaines communes, dont la liste vous sera communiquée ultérieurement, auraient été impactées par les retombées du panache de fumée. Il s'agit d'un bilan provisoire établi ce dimanche à 13H00. Il sera affiné dès demain.

1- Mesures conservatoires concernant les productions agricoles

Les retombées de suie occasionnées par ce nuage sur les zones de production agricoles sont susceptibles de présenter un risque de santé publique qui nous impose la prise de mesures conservatoires immédiates guidées par le principe de précaution. Des arrêtés vont être pris par les préfets des départements concernés, prescrivant une série de mesures visant à limiter certaines activités agricoles et à restreindre la mise sur le marché de produits alimentaires d'origine animale et végétale.

Les productions végétales non récoltées ne doivent pas l'être. S'agissant des productions végétales récoltées avant le 26 septembre et susceptibles d'avoir été exposées à la contamination :

- le lait collecté issu d'élevages dont les vaches étaient au pâturage depuis le 26 septembre,
- les œufs des élevages de plein air pondus depuis le 26 septembre 2019,

Service régional de la communication interministérielle Agence régionale de santé Hauts-de-France	03 20 30 52 50	pref-communication@nord.gouv.fr
Cellule communication de l'agence régionale de santé	03 62 72 86 27	ars-hdf-communication@ars.sante.fr
Astreinte ATMO		

- le miel collecté depuis le 26 septembre 2019 et les poissons d'élevage produits dans la zone concernée,

sont consignés sous la responsabilité de l'exploitant jusqu'à obtention de garanties sanitaires sur les productions, sur la base de contrôles officiels et d'une évaluation du risque sanitaire. La situation sera réévaluée au vu des résultats d'analyse obtenus et, d'ores et déjà, un plan de surveillance renforcé est mis en place sur les productions ayant été exposées à ces retombées de fumées. Pour ce qui concerne les particuliers (potagers, jardins familiaux, etc.), il est recommandé de ne pas consommer tout produit souillé. S'agissant d'une pollution visible, les produits non souillés peuvent être normalement consommés après avoir été soigneusement lavés comme à l'ordinaire.

2- Prélèvements et analyses effectuées sur l'air et l'eau

Les mesures de qualité de l'air réalisées par Atmo Hauts-de-France depuis l'incendie ont fait apparaître une qualité de l'air ne dépassant pas, à ce stade, les seuils réglementaires. Cependant, le passage du panache de fumée a été observé jeudi sur les mesures des particules PM10 et PM2.5, ainsi que sur les mesures de carbone-suie. Les concentrations mesurées sont restées bien en deçà des seuils réglementaires jeudi et pour les jours suivants. Les indices de la qualité de l'air sur l'ensemble de la région restent bons depuis l'incendie.

Des retombées de particules de suie ont été signalées, mais elles ne sont pas mesurées par les instruments de mesures d'Atmo, qui suit en permanence les particules de très petites tailles (inférieures à 2,5 micromètres de diamètre), non visibles à l'œil nu. Des témoignages sur la plateforme publique ODO ont également rapporté des odeurs essentiellement de type hydrocarbures et brûlé.

Atmo Normandie a déployé un dispositif complémentaire depuis jeudi après-midi en positionnant des moyens de mesures sous la trajectoire des vents. Ces résultats ne peuvent être connus en temps réel, car ils nécessitent une analyse en laboratoire de chimie, pouvant prendre plusieurs jours.

Dès vendredi 27 septembre, l'ARS Hauts-de-France a réalisé des contrôles sur les captages d'eau de surface situés dans la trajectoire du nuage. Aucune risque n'avait été constaté. Par précaution, l'ARS renforce la surveillance de la qualité de l'eau pour les captages souterrains situés dans les secteurs concernés par les retombées de suie.

Service régional de la communication interministérielle Agence régionale de santé Hauts-de-France	03 20 30 52 50	pref-communication@nord.gouv.fr
Cellule communication de l'agence régionale de santé	03 62 72 86 27	ars-hdf-communication@ars.sante.fr
Astreinte ATMO		